



RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 01860
Numéro SIREN : 537 560 039
Nom ou dénomination : A2C

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2017 sous le numéro de dépôt 8133

SARL A2C
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 12 000,00 Euros

Siège Social : 311 route de Pertuis
84530 VILLELAURE

R.C.S. : 537 560 039
SIRET : 537 560 039 00019
A.P.E. : 4669A

.....

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 JUILLET 2017
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin que conformément aux statuts et aux dispositions légales et réglementaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 Mars 2017, et pour vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé avec le présent rapport tous les documents prescrits par la loi, savoir :

- les comptes annuels,
- l'annexe,
- le texte des résolutions soumis à votre approbation.

Nous vous avons également adressé le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce.

Ces comptes ont été établis en conformité avec le cadre légal des règles comptables et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Activité de la Société-Evolution :

Au cours de l'exercice écoulé, notre chiffre d'affaire hors taxes s'est élevé à la somme de 662 519 Euros (*correspond principalement à la vente de tableaux et armoires montés câblés*).

Compte tenu des charges d'exploitation qui se sont élevées à 625 938 Euros (*soit 414 390 € en achat de marchandises, 113 548 € de rémunération, charges sociales et taxes diverses, le reste pour le fonctionnement de l'entreprise*), il en ressort un bénéfice d'exploitation de 36 317 € qui correspond au chiffre d'affaire hors taxes déduit des charges et de l'impôt sur les bénéfices.

Notre résultat comptable avant impôt fait apparaître un bénéfice de 42 146 Euros (*l'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève à 6 494 €*).

L'activité de l'entreprise a augmenté. L'entreprise a embauché une secrétaire administrative.

Dépenses non déductibles fiscalement :

Conformément aux dispositions du code général des Impôts, vous aurez à prendre acte de ce que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charges de dépenses non déductibles fiscalement au regard de l'article 39-4 du code général des Impôts.

Proposition d'affectation du résultat comptable :

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice, d'un montant de 36 316,66 Euros de la manière suivante :

----- €	au poste de : Réserves Légales
14 200,00 €	au poste de : Dividendes Associés
22 116,66 €	au poste de : Autres Réserves

36 316,66 €	

Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices :

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous rappelons qu'il n'a été distribué au titre du dernier exercice aucun dividende.

Evénements important survenus depuis la date de clôture de l'exercice :

Au 31/03/2014 – 14 200€ de dividendes.

Au 31/03/2015 – NEANT

Au 31/03/2016 – 14 200 € de dividendes.

Conformément aux prescriptions légales, nous vous donnons également les informations complémentaires suivantes :

Activité en matière de recherche et de développement :

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a pas engagé de dépenses en matière de recherche et de développement.

Prise de Participation significative ou prise de contrôle :

Aucune participation n'a été prise au cours de l'exercice écoulé.

Conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce sur les Sociétés Commerciales :

Vous trouverez par ailleurs le rapport spécial sur les conventions susceptibles de tomber sous le coup de l'article L 223-19 du Code de commerce, et dont il vous sera demandé ratification à l'Assemblée ainsi que le prévoit le projet de résolution ci joint.

Nous vous demandons, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, de bien vouloir approuver les comptes tels qu'ils vous sont présentés, de nous accorder quitus pour notre gestion de l'exercice écoulé et d'approuver les opérations visées.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous donner toutes les explications complémentaires que vous jugeriez utile de nous demander.

Si vous êtes d'accord avec ces propositions, nous vous demandons de bien vouloir approuver les résolutions qui vous sont présentées.

Le Co-Gérant,

SARL A2C
311, route de Pertuis
84530 VILLELAURE
Mathieu THOLE
Tél 09 82 53 69 58 - Fax 09 82 53 69 58
SIRET 557 560 039 00019 - APE 4669 A

SARL A2C
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 12 000,00 Euros

Siège Social : 311 route de Pertuis
84530 VILLELAURE

R.C.S. : 537 560 039
SIRET : 537 560 039 00019
A.P.E. : 4669A

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
DU 19 JUILLET 2017

SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial conformément à l'article L 223-19 du Code de Commerce sur les conventions réglementées.

Aux termes de cet article, « le Gérant...présente à l'Assemblée...un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la Société et l'un de ses gérants ou associés.. »

« Les dispositions du présent article s'étendent aux conventions passées avec une société dont un associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, directeur général, membre du directoire ou membre du conseil de surveillance est simultanément gérant ou associé de la SARL A2C » .

Les dispositions de l'article L 223-19 ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

En conséquence, vous voudrez bien approuver les conventions suivantes :

Avec Monsieur Mathieu THOUE :

- Prise en charge par la Société des charges sociales obligatoires du Co-Gérant pour un montant de 19 906 Euros et une rémunération de 37 000 Euros.

Le Co-gérant, SARL A2C
311, route de Pertuis
84530 VILLELAURE
Mathieu THOUE
Tél. 09 82 46 69 58 - Fax 09 82 53 69 58
SIRET 537 560 039 00019 - APE 4669 A

SARL A2C
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 12 000 Euros

Siège Social : 311 route de Pertuis
84530 VILLELAURE

R.C.S. : 537 560 039

SIRET : 537 560 039 00019

A.P.E. : 4669A

.....

DECLARATION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOCIAL DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 MARS 2017
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 19 JUILLET 2017

Le soussigné Mathieu THOUE,
En qualité de Co-gérant
De la SARL A2C

Déclare, en application des dispositions de l'article 44-1 nouveau du décret du 23 mars 1967

Que la proposition d'affectation du résultat social de l'exercice clos le 31 Mars 2017 soumise au vote des associés à l'Assemblée Générale Annuelle, est identique en sa teneur à la résolution d'affectation du résultat votée par ladite Assemblée, et que les termes de cette résolution sont les suivants :

L'Assemblée Générale, sur proposition de la gérance, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 36 316,66 € de la manière suivante :

----- € au poste de « réserves légales »
22 116,66 € au poste de « autres réserves »
14 200,00 € au poste de « dividendes Associés »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Fait au siège social le 19 juillet 2017

La Gérance

SARL A2C
311, route de Pertuis
84530 VILLELAURE
Tél. 09 82 46 58 58 - Fax 09 82 53 69 58
SIRET 537 560 039 00019 - APE 4669 A

SARL A2C
SARL au capital de 12 000,00 Euros
Siège social : 311 route de Pertuis

84530 VILLELAURE
RCS : MONTPELLIER 537 560 039

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 19 JUILLET 2017
--

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT
Et le 19 juillet à Onze heures,

Les associés de la société à responsabilité limitée A2C au capital de 12 000 €, divisé en 1 000 parts sociales de 12,00 € chacune, se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

SONT PRESENTS

- Monsieur Mathieu THOUE,	propriétaire de	330 parts
- Monsieur Christophe GORDONS,	propriétaire de	180 parts
- Monsieur Pascal RICO,	propriétaire de	100 parts
- Mademoiselle Laure BINET	propriétaire de	140 parts
- Monsieur Fabian PEIGNE,	propriétaire de	100 parts
- Monsieur Jean-Pierre BRIGNIER,	propriétaire de	150 parts

Le total des parts présentes ou représentées est de1 000 parts.

L'assemblée réunissant plus de la moitié des parts sociales peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

La réunion est présidée par Monsieur Mathieu THOUE, co-gérant associé.

Le président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L-223-19 du Code du Commerce,
- Approbation desdits comptes et conventions : quitus à la gérance,
- Affectation des résultats,
- Ratification de la rémunération de la gérance,
- Questions diverses,

Le président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels (bilans, compte de résultats et annexe) arrêtés au 31 mars 2017,
- Le rapport de gestion et le rapport spécial de la gérance,
- Le texte des résolutions proposées.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport spécial de la gérance.

Cette lecture terminée, la discussion est ouverte.

Après échange de vues et personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance relatif à l'exercice clos le 31 mars 2017, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 36 316,66 €. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition de la gérance, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 36 316,66 € de la manière suivante :

- Réserves légales	----- €
- Dividendes Associés	14 200,00 €
- Autres réserves	22 116,66 €

TROISIEME RESOLUTION

La distribution des dividendes est la suivante :

- Monsieur Mathieu THOUE, propriétaire de 330 parts	4 625,00 €
- Monsieur Christophe GORDONS, propriétaire de 180 parts.....	1 986,00 €
- Monsieur Pascal RICO, propriétaire 100 parts.....	1 200,00 €
- Madame Laurence BINET, propriétaire de 140 parts.....	1 680,00 €
- Monsieur Fabian PEIGNE, propriétaire de 100 parts	1 200,00 €
- Monsieur Jean-Pierre BRIGNIER, propriétaire de 150 parts	1 800,00 €
- CSG à reverser (soit 15,5% de 7 570).....	1 173,00 €
- Prélèvement obligatoire sur le revenu imposable (soit 21%).....	537,00 €

Le total des dividendes distribués est de 14 200,00 €

Nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2013 sont en principe soumis à l'impôt sur le revenu au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40%. Toutefois, avant d'être imposés au barème progressif, ces revenus font l'objet, sauf exceptions, d'un prélèvement à la source obligatoire au taux de 21%.

Ce prélèvement constitue un acompte d'impôt sur le revenu imposable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable.

Peuvent demander à être dispensés du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à imposition commune).

La demande de dispense doit être formulée, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède celle du versement.

En outre les dividendes versés à des personnes physiques sont soumis aux prélèvements sociaux à hauteur de 15,5%.

Ces prélèvements sociaux sont déclarés et payés par la société en même temps que le prélèvement à la source de 21%, lorsque celui-ci est dû, au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Mathieu THOUE,

Co-gérant.

SARL A2C
311, route de Pertuis
84530 VILLELAURE
Tél. 09 82 46 69 58 - Fax 09 82 5
SIRET 537 560 039 00019 - APE 4669 A

Direction Générale des Finances Publiques

IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

Imprime à date ou service

Exercice ouvert le **01042016** et clos le **31032017** Régime simplifié ☒ Régime normal ☐
 Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si filiale innovante ☐ Si soumise au régime optionnel de rétroactivité ☐
 Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration dans les 223 SD (article 223 A du CGI) ☐
 Si vous êtes une entreprise établie en France appartenant à un groupe étranger désigné pour le dépôt de la déclaration dans les 223 SD ☐
 Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration dans les 223 SD, indiquez le nom et la localisation

Adresse de l'entreprise ou de son représentant **SIE CAVAILLON
BP 10091
73 RUE DU LANGUEDOC
84303 CAVAILLON CEDEX**
 Adresse de l'entreprise ou de son représentant **84530 VILLELAURE**
A IDENTIFICATION **SARL A2C**
311 ROUTE DE PERTUIS
84530 VILLELAURE
652 **842030** **53756003900019**
B ACTIVITE
 Activités exercées (souligner l'activité principale) :
COMMERCE GROS MAT. ELECTRIQUE
 Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

REGIME FISCAL DES GROUPES
 Les entreprises imposables sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en même temps que la déclaration de l'entreprise.
 Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :
 Pour les sociétés filiales, l'adresse de la déclaration est l'adresse d'identification de la société mère.
 n° SIRET :

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)
 1. RÉSULTAT D'ENSEMBLE : **2 329** **38 120**
 2. PLUS-VALUE :
 3. PLUS-VALUE :
 4. PLUS-VALUE :
 5. PLUS-VALUE :
 6. PLUS-VALUE :
 7. PLUS-VALUE :
 8. PLUS-VALUE :
 9. PLUS-VALUE :
 10. PLUS-VALUE :
 11. PLUS-VALUE :
 12. PLUS-VALUE :
 13. PLUS-VALUE :
 14. PLUS-VALUE :
 15. PLUS-VALUE :
 16. PLUS-VALUE :
 17. PLUS-VALUE :
 18. PLUS-VALUE :
 19. PLUS-VALUE :
 20. PLUS-VALUE :
 21. PLUS-VALUE :
 22. PLUS-VALUE :
 23. PLUS-VALUE :
 24. PLUS-VALUE :
 25. PLUS-VALUE :
 26. PLUS-VALUE :
 27. PLUS-VALUE :
 28. PLUS-VALUE :
 29. PLUS-VALUE :
 30. PLUS-VALUE :
 31. PLUS-VALUE :
 32. PLUS-VALUE :
 33. PLUS-VALUE :
 34. PLUS-VALUE :
 35. PLUS-VALUE :
 36. PLUS-VALUE :
 37. PLUS-VALUE :
 38. PLUS-VALUE :
 39. PLUS-VALUE :
 40. PLUS-VALUE :
 41. PLUS-VALUE :
 42. PLUS-VALUE :
 43. PLUS-VALUE :
 44. PLUS-VALUE :
 45. PLUS-VALUE :
 46. PLUS-VALUE :
 47. PLUS-VALUE :
 48. PLUS-VALUE :
 49. PLUS-VALUE :
 50. PLUS-VALUE :
 51. PLUS-VALUE :
 52. PLUS-VALUE :
 53. PLUS-VALUE :
 54. PLUS-VALUE :
 55. PLUS-VALUE :
 56. PLUS-VALUE :
 57. PLUS-VALUE :
 58. PLUS-VALUE :
 59. PLUS-VALUE :
 60. PLUS-VALUE :
 61. PLUS-VALUE :
 62. PLUS-VALUE :
 63. PLUS-VALUE :
 64. PLUS-VALUE :
 65. PLUS-VALUE :
 66. PLUS-VALUE :
 67. PLUS-VALUE :
 68. PLUS-VALUE :
 69. PLUS-VALUE :
 70. PLUS-VALUE :
 71. PLUS-VALUE :
 72. PLUS-VALUE :
 73. PLUS-VALUE :
 74. PLUS-VALUE :
 75. PLUS-VALUE :
 76. PLUS-VALUE :
 77. PLUS-VALUE :
 78. PLUS-VALUE :
 79. PLUS-VALUE :
 80. PLUS-VALUE :
 81. PLUS-VALUE :
 82. PLUS-VALUE :
 83. PLUS-VALUE :
 84. PLUS-VALUE :
 85. PLUS-VALUE :
 86. PLUS-VALUE :
 87. PLUS-VALUE :
 88. PLUS-VALUE :
 89. PLUS-VALUE :
 90. PLUS-VALUE :
 91. PLUS-VALUE :
 92. PLUS-VALUE :
 93. PLUS-VALUE :
 94. PLUS-VALUE :
 95. PLUS-VALUE :
 96. PLUS-VALUE :
 97. PLUS-VALUE :
 98. PLUS-VALUE :
 99. PLUS-VALUE :
 100. PLUS-VALUE :
 101. PLUS-VALUE :
 102. PLUS-VALUE :
 103. PLUS-VALUE :
 104. PLUS-VALUE :
 105. PLUS-VALUE :
 106. PLUS-VALUE :
 107. PLUS-VALUE :
 108. PLUS-VALUE :
 109. PLUS-VALUE :
 110. PLUS-VALUE :
 111. PLUS-VALUE :
 112. PLUS-VALUE :
 113. PLUS-VALUE :
 114. PLUS-VALUE :
 115. PLUS-VALUE :
 116. PLUS-VALUE :
 117. PLUS-VALUE :
 118. PLUS-VALUE :
 119. PLUS-VALUE :
 120. PLUS-VALUE :
 121. PLUS-VALUE :
 122. PLUS-VALUE :
 123. PLUS-VALUE :
 124. PLUS-VALUE :
 125. PLUS-VALUE :
 126. PLUS-VALUE :
 127. PLUS-VALUE :
 128. PLUS-VALUE :
 129. PLUS-VALUE :
 130. PLUS-VALUE :
 131. PLUS-VALUE :
 132. PLUS-VALUE :
 133. PLUS-VALUE :
 134. PLUS-VALUE :
 135. PLUS-VALUE :
 136. PLUS-VALUE :
 137. PLUS-VALUE :
 138. PLUS-VALUE :
 139. PLUS-VALUE :
 140. PLUS-VALUE :
 141. PLUS-VALUE :
 142. PLUS-VALUE :
 143. PLUS-VALUE :
 144. PLUS-VALUE :
 145. PLUS-VALUE :
 146. PLUS-VALUE :
 147. PLUS-VALUE :
 148. PLUS-VALUE :
 149. PLUS-VALUE :
 150. PLUS-VALUE :
 151. PLUS-VALUE :
 152. PLUS-VALUE :
 153. PLUS-VALUE :
 154. PLUS-VALUE :
 155. PLUS-VALUE :
 156. PLUS-VALUE :
 157. PLUS-VALUE :
 158. PLUS-VALUE :
 159. PLUS-VALUE :
 160. PLUS-VALUE :
 161. PLUS-VALUE :
 162. PLUS-VALUE :
 163. PLUS-VALUE :
 164. PLUS-VALUE :
 165. PLUS-VALUE :
 166. PLUS-VALUE :
 167. PLUS-VALUE :
 168. PLUS-VALUE :
 169. PLUS-VALUE :
 170. PLUS-VALUE :
 171. PLUS-VALUE :
 172. PLUS-VALUE :
 173. PLUS-VALUE :
 174. PLUS-VALUE :
 175. PLUS-VALUE :
 176. PLUS-VALUE :
 177. PLUS-VALUE :
 178. PLUS-VALUE :
 179. PLUS-VALUE :
 180. PLUS-VALUE :
 181. PLUS-VALUE :
 182. PLUS-VALUE :
 183. PLUS-VALUE :
 184. PLUS-VALUE :
 185. PLUS-VALUE :
 186. PLUS-VALUE :
 187. PLUS-VALUE :
 188. PLUS-VALUE :
 189. PLUS-VALUE :
 190. PLUS-VALUE :
 191. PLUS-VALUE :
 192. PLUS-VALUE :
 193. PLUS-VALUE :
 194. PLUS-VALUE :
 195. PLUS-VALUE :
 196. PLUS-VALUE :
 197. PLUS-VALUE :
 198. PLUS-VALUE :
 199. PLUS-VALUE :
 200. PLUS-VALUE :
 201. PLUS-VALUE :
 202. PLUS-VALUE :
 203. PLUS-VALUE :
 204. PLUS-VALUE :
 205. PLUS-VALUE :
 206. PLUS-VALUE :
 207. PLUS-VALUE :
 208. PLUS-VALUE :
 209. PLUS-VALUE :
 210. PLUS-VALUE :
 211. PLUS-VALUE :
 212. PLUS-VALUE :
 213. PLUS-VALUE :
 214. PLUS-VALUE :
 215. PLUS-VALUE :
 216. PLUS-VALUE :
 217. PLUS-VALUE :
 218. PLUS-VALUE :
 219. PLUS-VALUE :
 220. PLUS-VALUE :
 221. PLUS-VALUE :
 222. PLUS-VALUE :
 223. PLUS-VALUE :
 224. PLUS-VALUE :
 225. PLUS-VALUE :
 226. PLUS-VALUE :
 227. PLUS-VALUE :
 228. PLUS-VALUE :
 229. PLUS-VALUE :
 230. PLUS-VALUE :
 231. PLUS-VALUE :
 232. PLUS-VALUE :
 233. PLUS-VALUE :
 234. PLUS-VALUE :
 235. PLUS-VALUE :
 236. PLUS-VALUE :
 237. PLUS-VALUE :
 238. PLUS-VALUE :
 239. PLUS-VALUE :
 240. PLUS-VALUE :
 241. PLUS-VALUE :
 242. PLUS-VALUE :
 243. PLUS-VALUE :
 244. PLUS-VALUE :
 245. PLUS-VALUE :
 246. PLUS-VALUE :
 247. PLUS-VALUE :
 248. PLUS-VALUE :
 249. PLUS-VALUE :
 250. PLUS-VALUE :
 251. PLUS-VALUE :
 252. PLUS-VALUE :
 253. PLUS-VALUE :
 254. PLUS-VALUE :
 255. PLUS-VALUE :
 256. PLUS-VALUE :
 257. PLUS-VALUE :
 258. PLUS-VALUE :
 259. PLUS-VALUE :
 260. PLUS-VALUE :
 261. PLUS-VALUE :
 262. PLUS-VALUE :
 263. PLUS-VALUE :
 264. PLUS-VALUE :
 265. PLUS-VALUE :
 266. PLUS-VALUE :
 267. PLUS-VALUE :
 268. PLUS-VALUE :
 269. PLUS-VALUE :
 270. PLUS-VALUE :
 271. PLUS-VALUE :
 272. PLUS-VALUE :
 273. PLUS-VALUE :
 274. PLUS-VALUE :
 275. PLUS-VALUE :
 276. PLUS-VALUE :
 277. PLUS-VALUE :
 278. PLUS-VALUE :
 279. PLUS-VALUE :
 280. PLUS-VALUE :
 281. PLUS-VALUE :
 282. PLUS-VALUE :
 283. PLUS-VALUE :
 284. PLUS-VALUE :
 285. PLUS-VALUE :
 286. PLUS-VALUE :
 287. PLUS-VALUE :
 288. PLUS-VALUE :
 289. PLUS-VALUE :
 290. PLUS-VALUE :
 291. PLUS-VALUE :
 292. PLUS-VALUE :
 293. PLUS-VALUE :
 294. PLUS-VALUE :
 295. PLUS-VALUE :
 296. PLUS-VALUE :
 297. PLUS-VALUE :
 298. PLUS-VALUE :
 299. PLUS-VALUE :
 300. PLUS-VALUE :
 301. PLUS-VALUE :
 302. PLUS-VALUE :
 303. PLUS-VALUE :
 304. PLUS-VALUE :
 305. PLUS-VALUE :
 306. PLUS-VALUE :
 307. PLUS-VALUE :
 308. PLUS-VALUE :
 309. PLUS-VALUE :
 310. PLUS-VALUE :
 311. PLUS-VALUE :
 312. PLUS-VALUE :
 313. PLUS-VALUE :
 314. PLUS-VALUE :
 315. PLUS-VALUE :
 316. PLUS-VALUE :
 317. PLUS-VALUE :
 318. PLUS-VALUE :
 319. PLUS-VALUE :
 320. PLUS-VALUE :
 321. PLUS-VALUE :
 322. PLUS-VALUE :
 323. PLUS-VALUE :
 324. PLUS-VALUE :
 325. PLUS-VALUE :
 326. PLUS-VALUE :
 327. PLUS-VALUE :
 328. PLUS-VALUE :
 329. PLUS-VALUE :
 330. PLUS-VALUE :
 331. PLUS-VALUE :
 332. PLUS-VALUE :
 333. PLUS-VALUE :
 334. PLUS-VALUE :
 335. PLUS-VALUE :
 336. PLUS-VALUE :
 337. PLUS-VALUE :
 338. PLUS-VALUE :
 339. PLUS-VALUE :
 340. PLUS-VALUE :
 341. PLUS-VALUE :
 342. PLUS-VALUE :
 343. PLUS-VALUE :
 344. PLUS-VALUE :
 345. PLUS-VALUE :
 346. PLUS-VALUE :
 347. PLUS-VALUE :
 348. PLUS-VALUE :
 349. PLUS-VALUE :
 350. PLUS-VALUE :
 351. PLUS-VALUE :
 352. PLUS-VALUE :
 353. PLUS-VALUE :
 354. PLUS-VALUE :
 355. PLUS-VALUE :
 356. PLUS-VALUE :
 357. PLUS-VALUE :
 358. PLUS-VALUE :
 359. PLUS-VALUE :
 360. PLUS-VALUE :
 361. PLUS-VALUE :
 362. PLUS-VALUE :
 363. PLUS-VALUE :
 364. PLUS-VALUE :
 365. PLUS-VALUE :
 366. PLUS-VALUE :
 367. PLUS-VALUE :
 368. PLUS-VALUE :
 369. PLUS-VALUE :
 370. PLUS-VALUE :
 371. PLUS-VALUE :
 372. PLUS-VALUE :
 373. PLUS-VALUE :
 374. PLUS-VALUE :
 375. PLUS-VALUE :
 376. PLUS-VALUE :
 377. PLUS-VALUE :
 378. PLUS-VALUE :
 379. PLUS-VALUE :
 380. PLUS-VALUE :
 381. PLUS-VALUE :
 382. PLUS-VALUE :
 383. PLUS-VALUE :
 384. PLUS-VALUE :
 385. PLUS-VALUE :
 386. PLUS-VALUE :
 387. PLUS-VALUE :
 388. PLUS-VALUE :
 389. PLUS-VALUE :
 390. PLUS-VALUE :
 391. PLUS-VALUE :
 392. PLUS-VALUE :
 393. PLUS-VALUE :
 394. PLUS-VALUE :
 395. PLUS-VALUE :
 396. PLUS-VALUE :
 397. PLUS-VALUE :
 398. PLUS-VALUE :
 399. PLUS-VALUE :
 400. PLUS-VALUE :
 401. PLUS-VALUE :
 402. PLUS-VALUE :
 403. PLUS-VALUE :
 404. PLUS-VALUE :
 405. PLUS-VALUE :
 406. PLUS-VALUE :
 407. PLUS-VALUE :
 408. PLUS-VALUE :
 409. PLUS-VALUE :
 410. PLUS-VALUE :
 411. PLUS-VALUE :
 412. PLUS-VALUE :
 413. PLUS-VALUE :
 414. PLUS-VALUE :
 415. PLUS-VALUE :
 416. PLUS-VALUE :
 417. PLUS-VALUE :
 418. PLUS-VALUE :
 419. PLUS-VALUE :
 420. PLUS-VALUE :
 421. PLUS-VALUE :
 422. PLUS-VALUE :
 423. PLUS-VALUE :
 424. PLUS-VALUE :
 425. PLUS-VALUE :
 426. PLUS-VALUE :
 427. PLUS-VALUE :
 428. PLUS-VALUE :
 429. PLUS-VALUE :
 430. PLUS-VALUE :
 431. PLUS-VALUE :
 432. PLUS-VALUE :
 433. PLUS-VALUE :
 434. PLUS-VALUE :
 435. PLUS-VALUE :
 436. PLUS-VALUE :
 437. PLUS-VALUE :
 438. PLUS-VALUE :
 439. PLUS-VALUE :
 440. PLUS-VALUE :
 441. PLUS-VALUE :
 442. PLUS-VALUE :
 443. PLUS-VALUE :
 444. PLUS-VALUE :
 445. PLUS-VALUE :
 446. PLUS-VALUE :
 447. PLUS-VALUE :
 448. PLUS-VALUE :
 449. PLUS-VALUE :
 450. PLUS-VALUE :
 451. PLUS-VALUE :
 452. PLUS-VALUE :
 453. PLUS-VALUE :
 454. PLUS-VALUE :
 455. PLUS-VALUE :
 456. PLUS-VALUE :
 457. PLUS-VALUE :
 458. PLUS-VALUE :
 459. PLUS-VALUE :
 460. PLUS-VALUE :
 461. PLUS-VALUE :
 462. PLUS-VALUE :
 463. PLUS-VALUE :
 464. PLUS-VALUE :
 465. PLUS-VALUE :
 466. PLUS-VALUE :
 467. PLUS-VALUE :
 468. PLUS-VALUE :
 469. PLUS-VALUE :
 470. PLUS-VALUE :
 471. PLUS-VALUE :
 472. PLUS-VALUE :
 473. PLUS-VALUE :
 474. PLUS-VALUE :
 475. PLUS-VALUE :
 476. PLUS-VALUE :
 477. PLUS-VALUE :
 478. PLUS-VALUE :
 479. PLUS-VALUE :
 480. PLUS-VALUE :
 481. PLUS-VALUE :
 482. PLUS-VALUE :
 483. PLUS-VALUE :
 484. PLUS-VALUE :
 485. PLUS-VALUE :
 486. PLUS-VALUE :
 487. PLUS-VALUE :
 488. PLUS-VALUE :
 489. PLUS-VALUE :
 490. PLUS-VALUE :
 491. PLUS-VALUE :
 492. PLUS-VALUE :
 493. PLUS-VALUE :
 494. PLUS-VALUE :
 495. PLUS-VALUE :
 496. PLUS-VALUE :
 497. PLUS-VALUE :
 498. PLUS-VALUE :
 499. PLUS-VALUE :
 500. PLUS-VALUE :
 501. PLUS-VALUE :
 502. PLUS-VALUE :
 503. PLUS-VALUE :
 504. PLUS-VALUE :
 505. PLUS-VALUE :
 506. PLUS-VALUE :
 507. PLUS-VALUE :
 508. PLUS-VALUE :
 509. PLUS-VALUE :
 510. PLUS-VALUE :
 511. PLUS-VALUE :
 512. PLUS-VALUE :
 513. PLUS-VALUE :
 514. PLUS-VALUE :
 515. PLUS-VALUE :
 516. PLUS-VALUE :
 517. PLUS-VALUE :
 518. PLUS-VALUE :
 519. PLUS-VALUE :
 520. PLUS-VALUE :
 521. PLUS-VALUE :
 522. PLUS-VALUE :
 523. PLUS-VALUE :
 524. PLUS-VALUE :
 525. PLUS-VALUE :
 526. PLUS-VALUE :
 527. PLUS-VALUE :
 528. PLUS-VALUE :
 529. PLUS-VALUE :
 530. PLUS-VALUE :
 531. PLUS-VALUE :
 532. PLUS-VALUE :
 533. PLUS-VALUE :
 534. PLUS-VALUE :
 535. PLUS-VALUE :
 536. PLUS-VALUE :
 537. PLUS-VALUE :
 538. PLUS-VALUE :
 539. PLUS-VALUE :
 540. PLUS-VALUE :
 541. PLUS-VALUE :
 542. PLUS-VALUE :
 543. PLUS-VALUE :
 544. PLUS-VALUE :
 545. PLUS-VALUE :
 546. PLUS-VALUE :
 547. PLUS-VALUE :
 548. PLUS-VALUE :
 549. PLUS-VALUE :
 550. PLUS-VALUE :
 551. PLUS-VALUE :
 552. PLUS-VALUE :
 553. PLUS-VALUE :
 554. PLUS-VALUE :
 555. PLUS-VALUE :
 556. PLUS-VALUE :
 557. PLUS-VALUE :
 558. PLUS-VALUE :
 559. PLUS-VALUE :
 560. PLUS-VALUE :
 561. PLUS-VALUE :
 562. PLUS-VALUE :
 563. PLUS-VALUE :
 564. PLUS-VALUE :
 565. PLUS-VALUE :
 566. PLUS-VALUE :
 567. PLUS-VALUE :
 568. PLUS-VALUE :
 569. PLUS-VALUE :
 570. PLUS-VALUE :
 571. PLUS-VALUE :
 572. PLUS-VALUE :
 573. PLUS-VALUE :
 574. PLUS-VALUE :
 575. PLUS-VALUE :
 576. PLUS-VALUE :
 577. PLUS-VALUE :
 578. PLUS-VALUE :
 579. PLUS-VALUE :
 580. PLUS-VALUE :
 581. PLUS-VALUE :
 582. PLUS-VALUE :
 583. PLUS-VALUE :
 584. PLUS-VALUE :
 585. PLUS-VALUE :
 586. PLUS-VALUE :
 587. PLUS-VALUE :
 588. PLUS-VALUE :
 589. PLUS-VALUE :
 590. PLUS-VALUE :
 591. PLUS-VALUE :
 592. PLUS-VALUE :
 593. PLUS-VALUE :
 594. PLUS-VALUE :
 595. PLUS-VALUE :
 596. PLUS-VALUE :
 597. PLUS-VALUE :
 598. PLUS-VALUE :
 599. PLUS-VALUE :
 600. PLUS-VALUE :
 601. PLUS-VALUE :
 602. PLUS-VALUE :

(A ne remplir que sur les exemplaires en continu)

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts

Pavement de la sous-structure	14 200
Pavement sur drainage en charge des services des cités	(0)

2. Montants de la rémunération, des pensions, des indemnités ou avantages dont l'assuré a bénéficié au cours de l'année précédente.

3- Montant des dépenses directes ou indirectes consenties par l'Etat, les collectivités territoriales et les organismes de droit public, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers.

4. Montant des distributions
autres que salaires et
dividendes

La ricerca è pubblicata
su *Le Scienze* 11

• **Modelle de revendeurs distribués**

à l'abaissement de 10% prévu au 2^e alinéa de l'article 158 du CGI.

MOVING THE EXHIBITS OUTSIDE AND AROUND

Abbott et al. 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2029, 2030, 2031, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038, 2039, 2040, 2041, 2042, 2043, 2044, 2045, 2046, 2047, 2048, 2049, 2050, 2051, 2052, 2053, 2054, 2055, 2056, 2057, 2058, 2059, 2060, 2061, 2062, 2063, 2064, 2065, 2066, 2067, 2068, 2069, 2070, 2071, 2072, 2073, 2074, 2075, 2076, 2077, 2078, 2079, 2080, 2081, 2082, 2083, 2084, 2085, 2086, 2087, 2088, 2089, 2090, 2091, 2092, 2093, 2094, 2095, 2096, 2097, 2098, 2099, 2100, 2101, 2102, 2103, 2104, 2105, 2106, 2107, 2108, 2109, 2110, 2111, 2112, 2113, 2114, 2115, 2116, 2117, 2118, 2119, 2120, 2121, 2122, 2123, 2124, 2125, 2126, 2127, 2128, 2129, 2130, 2131, 2132, 2133, 2134, 2135, 2136, 2137, 2138, 2139, 2140, 2141, 2142, 2143, 2144, 2145, 2146, 2147, 2148, 2149, 2150, 2151, 2152, 2153, 2154, 2155, 2156, 2157, 2158, 2159, 2160, 2161, 2162, 2163, 2164, 2165, 2166, 2167, 2168, 2169, 2170, 2171, 2172, 2173, 2174, 2175, 2176, 2177, 2178, 2179, 2180, 2181, 2182, 2183, 2184, 2185, 2186, 2187, 2188, 2189, 2190, 2191, 2192, 2193, 2194, 2195, 2196, 2197, 2198, 2199, 2200, 2201, 2202, 2203, 2204, 2205, 2206, 2207, 2208, 2209, 2210, 2211, 2212, 2213, 2214, 2215, 2216, 2217, 2218, 2219, 2220, 2221, 2222, 2223, 2224, 2225, 2226, 2227, 2228, 2229, 2230, 2231, 2232, 2233, 2234, 2235, 2236, 2237, 2238, 2239, 2240, 2241, 2242, 2243, 2244, 2245, 2246, 2247, 2248, 2249, 2250, 2251, 2252, 2253, 2254, 2255, 2256, 2257, 2258, 2259, 2260, 2261, 2262, 2263, 2264, 2265, 2266, 2267, 2268, 2269, 2270, 2271, 2272, 2273, 2274, 2275, 2276, 2277, 2278, 2279, 2280, 2281, 2282, 2283, 2284, 2285, 2286, 2287, 2288, 2289, 2290, 2291, 2292, 2293, 2294, 2295, 2296, 2297, 2298, 2299, 2300, 2301, 2302, 2303, 2304, 2305, 2306, 2307, 2308, 2309, 2310, 2311, 2312, 2313, 2314, 2315, 2316, 2317, 2318, 2319, 2320, 2321, 2322, 2323, 2324, 2325, 2326, 2327, 2328, 2329, 2330, 2331, 2332, 2333, 2334, 2335, 2336, 2337, 2338, 2339, 2340, 2341, 2342, 2343, 2344, 2345, 2346, 2347, 2348, 2349, 2350, 2351, 2352, 2353, 2354, 2355, 2356, 2357, 2358, 2359, 2360, 2361, 2362, 2363, 2364, 2365, 2366, 2367, 2368, 2369, 2370, 2371, 2372, 2373, 2374, 2375, 2376, 2377, 2378, 2379, 2380, 2381, 2382, 2383, 2384, 2385, 2386, 2387, 2388, 2389, 2390, 2391, 2392, 2393, 2394, 2395, 2396, 2397, 2398, 2399, 2400, 2401, 2402, 2403, 2404, 2405, 2406, 2407, 2408, 2409, 2410, 2411, 2412, 2413, 2414, 2415, 2416, 2417, 2418, 2419, 2420, 2421, 2422, 2423, 2424, 2425, 2426, 2427, 2428, 2429, 2430, 2431, 2432, 2433, 2434, 2435, 2436, 2437, 2438, 2439, 2440, 2441, 2442, 2443, 2444, 2445, 2446, 2447, 2448, 2449, 2450, 2451, 2452, 2453, 2454, 2455, 2456, 2457, 2458, 2459, 2460, 2461, 2462, 2463, 2464, 2465, 2466, 2467, 2468, 2469, 2470, 2471, 2472, 2473, 2474, 2475, 2476, 2477, 2478, 2479, 2480, 2481, 2482, 2483, 2484, 2485, 2486, 2487, 2488, 2489, 2490, 2491, 2492, 2493, 2494, 2495, 2496, 2497, 2498, 2499, 2500, 2501, 2502, 2503, 2504, 2505, 2506, 2507, 2508, 2509, 2510, 2511, 2512, 2513, 2514, 2515, 2516, 2517, 2518, 2519, 2520, 2521, 2522, 2523, 2524, 2525, 2526, 2527, 2528, 2529, 2530, 2531, 2532, 2533, 2534, 2535, 2536, 2537, 2538, 2539, 2540, 2541, 2542, 2543, 2544, 2545, 2546, 2547, 2548, 2549, 2550, 2551, 2552, 2553, 2554, 2555, 2556, 2557, 2558, 2559, 2560, 2561, 2562, 2563, 2564, 2565, 2566, 2567, 2568, 2569, 2570, 2571, 2572, 2573, 2574, 2575, 2576, 2577, 2578, 2579, 2580, 2581, 2582, 2583, 2584, 2585, 2586, 2587, 2588, 2589, 2590, 2591, 2592, 2593, 2594, 2595, 2596, 2597, 2598, 2599, 2600, 2601, 2602, 2603, 2604, 2605, 2606, 2607, 2608, 2609, 2610, 2611, 2612, 2613, 2614, 2615, 2616, 2617, 2618, 2619, 2620, 2621, 2622, 2623, 2624, 2625, 2626, 2627, 2628, 2629, 2630, 2631, 2632, 2633, 2634, 2635, 2636, 2637, 2638, 2639, 2640, 2641, 2642, 2643, 2644, 2645, 2646, 2647, 2648, 2649, 2650, 2651, 2652, 2653, 2654, 2655, 2656, 2657, 2658, 2659, 2660, 2661, 2662, 2663, 2664, 2665, 2666, 2667, 2668, 2669, 2670, 2671, 2672, 2673, 2674, 2675, 2676, 26

Nous prenons donc comme qualifiés au 31-12-80 10 ans (Cf.)

- S.N.C. : tous les associés
- S.A.S. : associés gérants
- S.N.C. ou S.N.S. : toutes les entreprises commanditaires
- S.E.I. : tous les copropriétaires de navires, associés gérants ou commanditaires.

Source: *Journal of International Law*, 1997, 24, 1, 1-10. Reprinted by permission of the publisher, Kluwer Academic Publishers.

... que ceux visés dans le
colonne 5 et 6

THOU MATHIEU	CO-GERANT
<u>CHEMIN DU CLAUX</u>	
RESIDENCE LES PIERRES BLANCHES APP 29	
84120 PERTUIS	FRANCE
THOU MATHIEU	CO-GERANT
<u>CHEMIN DU CLAUX</u>	
RESIDENCE LES PIERRES BLANCHES APP 29	
84120 PERTUIS	FRANCE

330	2016	37 000
-----	------	--------

330	2017	9 000
-----	------	-------

et Date de clôture de l'exercice 31/03/2017

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

41 625

Retractions d'honoraires, de commissions et de courtages

(voir les explications figurant sur la notice)

MVL1 - restant à reporter

Désignation de l'entreprise		SARLA2C		311 ROUTE DE PERTUIS		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		84530 VILLELAURE					
Numéro SIRET *		5 3 7 5 6 0 0 3 9 0 0 0 1 9					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31032017		31032016	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	1 000	030	866	134	468
	Immobilisations financières* (1)	040	680	042		680	680
	Total I (5)	044	1 680	048	866	814	1 148
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	5 357	052		5 357
		Marchandises *	060	16 241	062		16 241
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	126 241	070		126 241	139 365
		072	1 247	074		1 247	9 026
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	116 339	086		116 339	76 058
	Charges constatées d'avance *	092	1 408	094		1 408	1 231
	Total II	096	266 833	098		266 833	238 856
	Total général (I + II)	110	268 513	112	866	267 648	240 004
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		12 000		12 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		1 500		1 500	
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131	132	100 002		86 219	
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		36 317		27 983	
	Provisions réglementées	140					
Total I	142		149 818		127 702		
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		95 062		92 945	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	172	22 767		19 357	
Produits constatés d'avance	174						
Total III	176		117 829		112 302		
Total général (I + II + III)	180		267 648		240 004		
REVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	800	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL A2C		Néant ☐		
A - RESULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31032017		Exercice N-1 clos le 31032016		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210	662 519	582 054	
	Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires } services *	215 217	214 218			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	4 465		
	Production immobilisée *		224			
	Subventions d'exploitation reçues		226			
	Autres produits		230	1 101	1 164	
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	668 084	583 219
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	414 390	377 063	
	Variation de stock (marchandises) *		236	(3 066)	(4 773)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : mobilier : - immobilier :)		242	98 904	69 647	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243 960	244	1 496	1 241	
	Rémunérations du personnel *		250	79 499	76 844	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252	34 274	30 723	
	Dotations aux amortissements *		254	333	348	
	Dotations aux provisions		256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259 260	262	109	244	
		Total des charges d'exploitation (II)		264	625 938	551 336
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	42 146	31 883	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280			
	Produits exceptionnels (IV)		290	800		
	Charges financières (V)		294			
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } { Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D) }	347 348	300	135		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	6 494	3 900	
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	36 317	27 983	
B - RESULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	36 317	314	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	6 494		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	330	135		
	Fraction des loyers verser dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispenses de réintégration)	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et 44. octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44. terdecies)	127
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)	138
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991		
	Divers* ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346
					Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655
						350
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS		Bénéfice col. 1	352	40 449	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360	
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS		Bénéfice col. 1	370	40 449	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2017

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL A2C**Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	4 000	462		464	4 000	466					
	Autres immobilisations corporelles	470	1 000	472		474		476	1 000				
Immobilisations financières		480	680	482		484		486	680				
TOTAL		490	5 680	492		494	4 000	496	1 680				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
		Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550	4 000	552		554	4 000	556					
	Autres immobilisations corporelles	560	532	562	333	564		566	866				
TOTAL		570	4 532	572	333	574	4 000	576	866				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 % 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
VEHICULE CITRO													
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧					
1	4 000	4 000		800	800								
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	4 000	580	4 000	582	584	800	586	800	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591						
TOTAL					596	800	585	597		599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SARL A2CNéant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER
NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DEFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art.L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	19 906
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	1 974
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	127 147
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	95 149
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE
VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**Désignation de l'entreprise : **SARL A2C**Néant ☐ *Exercice ouvert le : **01042016** et clos le : **31032017** Durée en nombre de mois **12****I - Production de l'entreprise**

Ventes de marchandises	108	662 519
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	
Production stockée	111	4 465
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	101
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	1 000
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	668 084

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers

Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	414 390
Variation de stocks (marchandises)	122	(3 066)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	85 633
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	109
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	497 066

III - Valeur ajoutée produiteCalcul de la valeur ajoutée **TOTAL 1 - TOTAL 2** 137 171 018**IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises**

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur la 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD) 117 171 018

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), alors compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.

MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	663 519
Période de référence	024	160
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186	

V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel *	376	2
dont apprentis	657	1
dont handicapés	651	0
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	0

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2017

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ 1 ⁽¹⁾ Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/10/2017

N° SIRET 53756003900019

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A2C

ADRESSE (voie) 311 ROUTE DE PERTUIS

CODE POSTAL 84530

VILLE VILLELAURE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	6	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ☐ Dénomination ☐
N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐
N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐
N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐
N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) ☒ M Nom patronymique THOUE Prénom(s) MATHIEU
Nom marital ☐ % de détention 33,00 Nb de parts ou actions 330
Naissance : Date 01051985 N° département 83 Commune TOULON Pays FRANCE
Adresse : N° ☐ Voie CHEMIN DU CLAUX - RES. LES PIERRES BLANCHES - APP 29
Code postal 84120 Commune PERTUIS Pays FRANCE

Titre (2) ☒ M Nom patronymique GORDONS Prénom(s) CHRISTOPHE
Nom marital ☐ % de détention 18,00 Nb de parts ou actions 180
Naissance : Date 14121977 N° département 77 Commune PROVINS Pays FRANCE
Adresse : N° 15 Voie PASSAGE DES LAURIERS
Code postal 34400 Commune LUNEL VIEL Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2017

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)2/3 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/03/2017

N° SIRET 53756003900019

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A2C

ADRESSE (voie) 311 ROUTE DE PERTUIS

CODE POSTAL 84530

VILLE

VILLELAURE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	6	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ☐ Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) ☐ M Nom patronymique RICO Prénom(s) PASCAL
 Nom marital % de détention 10,00 Nb de parts ou actions 100
 Naissance : Date 16121963 N° département 34 Commune MONTPELLIER Pays FRANCE
 Adresse : N° 74 Voie RUE GEORGES CLEMENCEAU
 Code postal 34400 Commune LUNEL VIEL Pays FRANCE

Titre (2) ☐ M Nom patronymique PEIGNE Prénom(s) FABIAN
 Nom marital % de détention 10,00 Nb de parts ou actions 100
 Naissance : Date 12041976 N° département 92 Commune SAINT CLOUD Pays FRANCE
 Adresse : N° 230 Voie CHEMIN DE REGINE
 Code postal 34400 Commune LUNEL VIEL Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2017

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)3/3 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/03/2017

N° SIRET 53756003900019

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A2C

ADRESSE (voie) 311 ROUTE DE PERTUIS

CODE POSTAL 84530

VILLE VILLELAURE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	6	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MLE Nom patronymique BINET Prénom(s) LAURE DANIELE

Nom marital % de détention 14,00 Nb de parts ou actions 140

Naissance : Date 13041971 N° département 02 Commune SAINT QUENTIN Pays FRANCE

Adresse : N° 65 Voie RUE DE LA RIVE

Code postal 34160 Commune SAINT DREZERY Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique BRIGNIER Prénom(s) JEAN PIERRE

Nom marital % de détention 15,00 Nb de parts ou actions 150

Naissance : Date 30051975 N° département 30 Commune ALES Pays FRANCE

Adresse : N° 246 Voie 110 RUE DES CHENES

Code postal 30670 Commune AIGUES VIVES Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1

(1) Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31/10/2017

N° SIRET 53756003900019

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A2C

ADRESSE (voie) 311 ROUTE DE PERTUIS

CODE POSTAL 84530 VILLE VILLELAURE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SARL A2C	53756003900019	4669A
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
311 ROUTE DE PERTUIS 84530 VILLELAURE		

I. Résultats de l'exercice		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs <i>(tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)</i>	40 449
b	Dont plus-value nette à court terme <i>(tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)</i>	800
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice <i>(tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)</i>	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice <i>(pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)</i>	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI <i>(tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)</i>	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice <i>(pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)</i>	

II. Bénéfices soumis au taux réduit		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	38 120
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065		38 120

III. Bénéfices soumis au taux normal	
l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065
2 329	

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%	
m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065